



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 084-218400877-20231114-DL_825-DE



N° 825/2023

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

Pour : 27
Contre : 05
Abstention : 01

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

20 NOV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Aline LANDRIN, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Christian GASTOU, M. Bernard VATON, M. Jean-Pierre PASERO.

Absents représentés

Mme Muriel BOUDIER représenté par Mme Marcelle ARSAC
Mme Catherine GASPA représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Joëlle CHALANDON représenté par M. Jean-Michel BOUDIER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Nicolas ARNOUX
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON
Mme Carole NORMANI représenté par M. Bernard VATON
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

Absentes

Mme Marie-France LORHO
Mme Michèle MARGAIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 825/2023

Rapporteur : Mme Joëlle EICKMAYER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS – REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier reçu le 6 octobre dernier, Madame Yannick CUER a donné sa démission de sa fonction de conseillère municipale ;

En application des dispositions prévues au CGCT et du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF), il convient de pourvoir au remplacement de cette dernière ;

Vu la procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires est régie par l'article R.123-9 du CASF. Lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suit sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le Conseil municipal.

La délibération n° 369-2020 du conseil municipal du 15 juillet 2020 fixant à 16 le nombre d'administrateurs total dont 8 administrateurs élus du Conseil municipal appelés à siéger au CCAS, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu la délibération n°2021-455 du 4 octobre 2021 relative au renouvellement de la composition du conseil d'administration du CCAS et notamment la liste présentée lors du scrutin au nombre de 9 candidatures.

Mme HALOUI demande à ce que son vote (abstention) soit modifié en opposition. Ladite modification est validée et sera mentionnée au procès-verbal.

A la majorité (5 oppositions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON, Mme Fabienne HALOUI et 1 abstention : M. Patrick SAVIGNAN),

DECIDE

Article 1 : de désigner de madame Catherine GASPA au sein Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale selon les modalités régie par l'article R 123-9 du CASF ;

Article 2 : de prendre acte de la liste du conseil d'administration du CCAS comme suit :

1. Mme Joëlle EICKMAYER
2. M. Armand BEGUELIN
3. M. Xavier MARQUOT
4. Mme Marcelle ARSAC
5. Mme Chantal GRABNER
6. M. Jonathan ARGENSON
7. Mme Christiane JOUFFRE
8. Mme Catherine GASPA

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondant.

Le Secrétaire de séance
Jonathan ARGENSON



Le Maire

Yann BOMPARD

